

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 500

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 20 par les mots :

« de la femme qui accueille ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est préférable de préciser que les tests portent sur la femme.